



SALAIRES AGENCES DE PRESSE AGENCES AUDIOVISUELLES MULTIMEDIAS (SATEV)

Augmentation : + 1% le 1^{er} Février 2018

Tous les salaires sont exprimés en BRUT

Valeur du point : 15,603712 €

FONCTIONS	COEF.	SALAIRES
Rédacteur en chef	343	5 352,07 €
Editorialiste	343	5 352,07 €
Rédacteur en chef adjoint	287	4 478,27 €
Secrétaire général de rédaction	270	4 213,00 €
Chef des informations	250	3 900,93 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 666,87 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 666,87 €
Chef de service ou d'édition	225	3 510,84 €
Sous-chef de service	190	2 964,71 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 964,71 €
Secrétaire de rédaction	185	2 858,11 €
Rédacteur reporter 4e échelon	185	2 886,69 €
Reporter cameraman 4e échelon	185	2 886,69 €
Rédacteur reporter 3e échelon	175	2 730,65 €
Reporter cameraman 3e échelon	175	2 730,65 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 574,61 €
Rédacteur reporter 2e échelon	165	2 574,61 €
Reporter cameraman 2e échelon	165	2 574,61 €
Rédacteur reporter 1er échelon	155	2 418,58 €
Reporter cameraman 1er échelon	155	2 418,58 €
Sténographe rédacteur	140	2 184,52 €
RÉDACTEURS STAGIAIRES	COEF.	SALAIRES
+ de 18 mois	138	2 153,31 €
du 13e au 24e mois	125	1 950,46 €
du 4e au 12e mois	115	1 794,43 €
du 1er au 3e mois	100	1 560,37 €

- **Prime de langue** : +10 %
- **Plan minimum de carrière** : le passage au 2e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1er échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)

Barèmes des piges des agences audiovisuelles

PAIEMENT À L'ACTE

Information, alerte téléphonique : 14,15 €

- **Document commandé ou accepté, diffusé ou non** :

- ▶ papier : 34,13 €
- ▶ bobino, élément sonore : 41,57 €
- ▶ document visuel : 49,02 €

Journaux radio

- *Vacation avec présentation* :
 - ▶ matin : 83,15 €
 - ▶ midi ou soir : 55,56 €
- *Vacation sans présentation* :
 - ▶ matin : 55,56 €
 - ▶ midi ou soir : 34,14 €

Reporters d'images

Le barème minimum est majoré de 20 % pour les JRI qui assurent en outre la rédaction du commentaire.

PAIEMENT À LA JOURNÉE (JRI)

Dossier, enquête (sur sujet précis commandé ou accepté, diffusé ou non) - pige journalière : 83,15 €

Pige pour une journée de travail

- *Dossier, enquête* :
 - ▶ stagiaire moins d'un an : 86,96 €
 - ▶ stagiaire plus d'un an : 93,32 €
 - ▶ titulaire : 106,02 €
- **Permanence**
 - ▶ stagiaire moins d'un an : 70,09 €
 - ▶ stagiaire plus d'un an : 74,81 €
 - ▶ titulaire : 84,59 €